RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Rapport du liquidateur sur la liquidation de la SAS Home Place
Établi par Arnaud Vancostenoble, liquidateur

Date : 6 juin 2025

À l'attention des associés de la SAS Home Place

Objet : Rapport sur les opérations de liquidation, les comptes définitifs et

Mesdames, Messieurs les associés,

En ma qualité de liquidateur de la SAS Home Place (SAS au capital de 3 000 euros, siège social : 72 rue des Jacobins 80000 Amiens, SIREN 898 539 531, RCS Amiens), Afin de centraliser la réception des courriers et documents relatifs à la liquidation, le siège de liquidation a été fixé, par la décision des associés lors de l'AGE du 30 mai 2025, avec effet rétroactif au 27 décembre 2024, au domicile du liquidateur, Arnaud Vancostenoble, situé au [redacted] distinct du siège social de la société (72 rue des Jacobins, 80000 Amiens), j'ai l'honneur de vous présenter les comptes définitifs de liquidation réalisés entre le 1er janvier 2025 et le 20 mai 2025, ainsi que les comptes définitifs de liquidation, conformément aux articles L.237-9 et R.237-5 du Code du commerce.

1. Contexte de la liquidation

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27/12/2024, les associés ont prononcé la dissolution anticipée de la SAS Home Place et m'ont nommé liquidateur, avec pour mission de réaliser les opérations de liquidation. Le bilan de clôture de l'exercice au 31/12/2024 a servi de base pour établir l'état initial des comptes.

2. État initial au 31/12/2024

- Actif :
 - Trésorerie : -19,12 € (solde bancaire de 192,07 € au 05/12/2024, moins prélèvement de 211,19 € le 31/12/2024).
 - Immobilisations financières : 315 € (300 parts de la SCI A&A Vancostenoble).
- Passif :
 - Capital social : 3 000 €.
 - Report à nouveau : -1 466 €.
 - Dettes : Aucune significative (créances/dettes supposées de 2 454 €/1 235 € non confirmées, apurées).
- Capitaux propres : 3 000 - 1 466 = 1 534 € (ajusté par la perte).

[redacted]

3. Opérations de liquidation (01/01/2025 au 31/05/2025)

- Apports en compte courant :
 - 900 € (02/01/2025).
 - 1 200 € (janvier-mai 2025).
 - 200 € (mai 2025, pour JAL/INPI).
 - Total : 2 300 €, portés au compte courant de Arnaud Vancostenoble.
- Recouvrement et paiement : Aucun, dettes apurées.

- Transfert d'actifs :
 - 300 parts de la SCI A&A Vancostenoble (315 €) transférées à Arnaud Vancostenoble (AGE du 27/12/2024), en compensation partielle du compte courant (solde non remboursé : 1 985 €).
- Frais de liquidation :
 - Prélèvement bancaire (31/12/2024, avant dissolution) : 211,19 €.
 - Prélèvement bancaire (janvier 2025) : 17,31 €.
 - Frais TTC (janvier-mai 2025) :
 - Frais comptables : 1 067,37 €.
 - Frais de domiciliation : 432 €.
 - Publication JAL (dissolution) : 182,40 €.
 - Frais bancaires : 83,48 €.
 - Achat pour activation CB : 4,85 €.
 - Total frais TTC : 1 765,25 €.
 - Total charges : 211,19 € + 17,31 € + 1 765,25 € = 1 993,75 €.
- Frais pris en charge personnellement :
 - Certains frais de comptabilité, bancaires, domiciliation, et fiscaux, hors les 1 993,75 € payés par la SAS.

4. Comptes définitifs de liquidation

Au 31/05/2025, après frais de clôture (JAL : 150 €, INPI : 80 €) :

- Actif :
 - Trésorerie : 264 € (294 € au 20/05/2025 + 200 € - 150 € - 80 €).
 - Immobilisations : 0 € (parts SCI transférées).
 - Total actif : 264 €.
- Passif :
 - Capital social : 3 000 €.
 - Report à nouveau : -1 466 €.
 - Résultat de liquidation : -1 993,75 €.
 - Dettes : 0 €.
 - Capitaux propres : 3 000 - 1 466 - 1 993,75 = -459,75 €.
- Compte courant :
 - Apport : 2 300 €.
 - Compensé : 315 € (SCI).
 - Solde non remboursé : 1 985 € (perdu).
- Mali de liquidation :
 - 264 - (-459,75) = 723,75 €.

AV

- Imputation : 51,33 % × 723,75 = 371,49 € (Arnaud Vancostenoble) ; 48,67 % × 723,75 = 352,26 € (Alia Vancostenoble).

5. Résultat de la liquidation

Aucun boni. Mali de 723,75 € imputé aux associés. Solde du compte courant (1 985 €) perdu.

6. Formalités de clôture

Je propose :

- Publication JAL (Le Legaliste, 180 €).
- Dépôt M4 (INPI, 80 €) avec PV d'AGO, rapport, comptes, attestations SIE, JAL, PV AGE (27/12/2024), AGE
- Radiation du RCS Amiens.

7. Conclusion

Toutes les opérations de liquidation ont été réalisées conformément aux décisions des associés et aux dispositions légales. Je sollicite l'approbation des comptes définitifs, le quitus pour ma gestion, et la décharge de mon mandat de liquidateur.

Fait à Amiens, le 6 juin 2025

Arnaud Vancostenoble, Liquidateur

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]